

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

Département des Pyrénées Atlantiques

SIECTOM COTEAUX BEARN ADOUR

AOO2026CAM

FOURNITURE DE CAMIONS DE COLLECTE DES DECHETS

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

(Appel d'offres)

Article 1 : collectivité contractante

SIECTOM COTEAUX BEARN ADOUR
300 zone des Barthes
64 160 SEVIGNACQ

Article 2 : objet de la consultation

Le Présent marché a pour objet la fourniture de camions de collecte des déchets

Article 3 : durée du contrat

Les clauses contractuelles s'appliquent jusqu'à la réception sans réserves des véhicules et la fin de la garantie demandée par le maître d'ouvrage ou proposée par le fournisseur ci cette dernière est plus favorable.

Les bons de commande pourront être établis jusqu'à 3 mois après la date de notification du marché au titulaire

Article 4 : conditions du marché

Le marché est du type « accord cadre à bons de commandes » passé en application de l'article L 2125-1 du code de la commande publique.

En cas de groupement, le groupement solidaire est exigé.

L'unité monétaire de compte pour conclure le marché est l'Euro.

Article 5 : répartition en lots

Le marché est réparti en 2 lots :

Lot 1 : benne de ramassage du verre au porte-à-porte de PTAC de 19 tonnes (composées d'un châssis et d'une benne à chargement par le toit)

Lot 2 : bennette 3.5 tonnes avec compaction (uniquement benne)

Article 6 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à cent vingt jours (120) à compter de la date de remise des offres.

Article 7 Variantes

Les variantes consistent à proposer un châssis ou une benne de marque différente.

Article 8 : retrait du dossier de consultation

Le Dossier de consultation pourra être téléchargé sur le site demat-ampa.fr

ATTENTION : il est conseillé de vous identifier sur la plate-forme avant de télécharger les documents de la consultation. Si vous téléchargez les documents de la consultation de manière anonyme, vous ne pourrez pas recevoir les éventuels additifs et modifications apportés à la consultation et à ses documents.

Article 9 : Mémoire explicatif

Le candidat fournit avec sa proposition un mémoire technique avec le descriptif des matériaux et les données techniques.

Le mémoire descriptif proposé par le candidat et accepté par le SIECTOM aura valeur contractuelle.

Article 10. Présentation des offres

Les candidats transmettent leur offre sous forme dématérialisée sur le site demat-ampa.fr en se munissant de la référence de la consultation qui est **AOO2026CAM** avant le :

jeudi 10 septembre 2026 à 22h00

Les candidats devront fournir un dossier comprenant :

- Au titre de la candidature :

Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

- Une lettre de candidature **sous la forme d'un imprimé DC1**
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;

Capacité économique et financière :

- Une déclaration du candidat sous la forme d'un imprimé DC2 (version du 30/03/2016), complétée par le candidat individuel ou, en cas de candidature groupée, par chacun des membres du groupement et avec en annexes les informations et/ou documents suivants :
 - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.

Si, pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur

Capacité technique et professionnelle

- Le candidat individuel, ou, en cas de candidature groupée, par chacun des membres du groupement, fournira en annexe du DC2, les informations et/ou documents suivants :
 - Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.

Si le candidat se présente en groupement, chacun des membres doit remettre une déclaration du candidat reprenant l'ensemble des éléments ci-dessus.

- Au titre de l'offre :

- L'acte *d'engagement* : à compléter, daté et signé (si signature manuscrite une rematérialisation sera nécessaire) par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du marché (**pour attester de l'habilitation du signataire, un extrait K-Bis de moins de trois mois ou tout autre document équivalent et une délégation de pouvoir si le nom du signataire de l'acte d'engagement n'apparaît pas sur l'extrait K-bis**) ;

- Un courrier d'habilitation du mandataire par ses co-traitants ;
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A. P.) et le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P): cahiers à accepter et signer sans aucune modification
- Un devis estimatif

Les candidats répondant avec une signature électronique ne signent pas manuellement les documents. Dans ce cas il faudra signer électroniquement les documents suivants : acte d'engagement, CCAP, CCTP.

Documents complémentaires à fournir par le candidat attributaire

L'attention des candidats est attirée sur le fait que, s'ils sont pressentis au terme de la procédure, ils devront, pour être retenus, fournir obligatoirement, dans le délai imparti, les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents en matière d'impôts et de cotisations sociales.

Article 11 : classification vocabulaire commun pour les marchés publics (CPV) :

34144511 : bennes à ordures

Article 12 : jugement des offres

Il sera recherché **l'offre économiquement la plus avantageuse** appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

Critères de jugement	Coefficient de pondération
Valeur technique de l'offre	60%
Le prix	40%

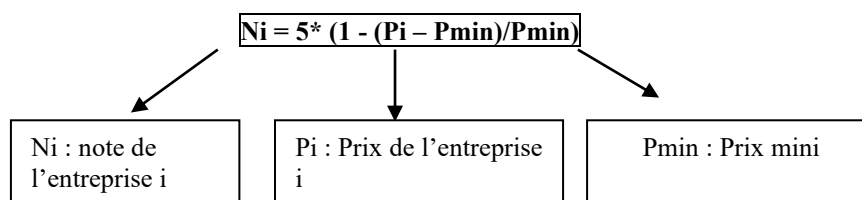
Notation des offres

Les offres seront jugées sur la base du montant total de l'offre, de la valeur technique de l'offre, selon la pondération indiqué ci-dessus.

Chaque critère sera noté de 0 à 5.

Le prix

Les prix seront notés suivant la formule suivante :



Une note « prix » inférieure à 1 sera rectifiée à 1

La valeur technique de l'offre

Ce critère est noté 5 s'il répond totalement au cadre de la consultation, 0 s'il est totalement insuffisant, et entre ces deux extrêmes selon sa pertinence.

Une note globale inférieure à 1 sera rectifiée à 1.

Classement des offres

Au vu de la notation des offres un classement sera établi par ordre décroissant.

En cas d'égalité entre les offres après affectation de la pondération, elles seront départagées par le critère prépondérant, la valeur technique de l'offre.

Les litiges relatifs au présent contrat sont portés devant le tribunal administratif de PAU :

Tribunal administratif de Pau
Villa Noullobos – 50 cours Lyautey
BP 543
64 010 PAU CEDEX
Tél : 05 59 02 49 93 fax 05 59 02 61 98 e-mail : greffe.ta@juradm.fr

Article 14 : renseignements complémentaires

Pour obtenir tout renseignement complémentaire qui serait nécessaire au cours de leur étude, les candidats devront poser leurs questions sur la plate-forme www.demat-ampa.fr.